

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués les samedi 27 et dimanche 29 septembre 2014 afin de se prononcer sur les questions suivantes :

Acceptez-vous la convention de délégation de compétence entre la commune des Bois et le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes ?
(perception de la taxe au sac par le Syndicat)

Les opérations de vote auront lieu à la Fondation Gentit, dans les locaux de l'administration communale, aux heures suivantes :

Samedi	27 septembre 2014	de 11.00 à 12.00 heures
Dimanche	29 septembre 2014	de 10.00 à 12.00 heures

Dépôt public

La convention de délégation de compétence entre la commune des Bois et le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes est déposée publiquement vingt jours avant et vingt jours après le scrutin au secrétariat communal où elle peut être consultée.

Les éventuelles oppositions concernant ces dispositions règlementaires seront adressées au Conseil communal jusqu'au 30 octobre 2014.

Les Bois, le 12 août 2014

Conseil communal